

ORIGINAL
Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/04/2019

Dossier complet le :

02/04/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0116

1. Intitulé du projet

Réalisation du parc relais de Saint-Chamand du Tramway du Grand Avignon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPL TECELYS

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur Jean Marc ROUBAUD

habilitée à représenter la personne morale

Président Directeur Général de la SPL TECELYS

RCS / SIRET

535 245 716 00019

Forme juridique Société Publique Locale agissant au nom et
pour le compte du Grand Avignon

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking sur trois niveaux dédoublés de 365 places au total (dont 8 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 5 places pour la recharge des véhicules électriques et 6 places dédiées au co-voiturage) ainsi que 15 places pour les motocycles et un local pour les vélos.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parking relais de Saint-Chamand s'implantera dans un quartier en pleine restructuration à Avignon (cf. **Annexe 2**). Il sera à la confluence d'équipements structurants, notamment le terminus de la première ligne de tramway, le Centre d'Exploitation et de Maintenance du tramway (CDEM) et le Centre Nautique (cf. **Annexes 3 et 5**).

Le parking relais est conçu sur trois niveaux dédoublés. Il abritera 365 véhicules (dont 8 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 5 places pour la recharge des véhicules électriques et 6 places dédiées au co-voiturage). De plus, 15 places sont prévues pour les motocycles et un local indépendant surveillé par caméra sera aménagé pour les vélos. Les plans de masse du projet sont présentés en **Annexe 4**.

Une description plus détaillée du projet est proposée en **Annexe 7**.

4.2 Objectifs du projet

Le parc-relais de Saint-Chamand permettra de créer un espace de stationnement à proximité du terminus de la première ligne de tramway T1P1, du CDEM et du Centre Nautique.

Ce parking sera réalisé dans l'objectif :

- De répondre au besoin du secteur en termes de stationnement et d'améliorer le bilan stationnement lié au projet de tramway ;
- D'assurer de fait, une fluidité du trafic routier aux abords du centre-ville d'Avignon ;
- De garantir la sécurité des personnes et des véhicules.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux préparatoires : Les travaux débiteront par la libération des emprises : débroussaillage et abattage des arbres nécessaires au projet, dépose des éléments existants (bordure béton, dalle béton terrain de volley, enrobés sur les terrains de volley et cheminement enrobé).

Construction du nouveau parking relais d'environ 365 places sur 3 niveaux organisés en demis-niveaux dont le premier est réalisé sur vide sanitaire afin de garantir la transparence hydraulique.

Mise en place des nouveaux réseaux AEP/EP/EU et d'une citerne souple autoportante pour stockage des eaux pluviales (disposée sous le vide sanitaire) et d'un séparateur à hydrocarbures.

La construction sera effectuée en **béton armé préfabriqué** en infrastructure et superstructure.

Les parements de façades seront ensuite réalisés : Résilles verticales et ombrières horizontale avec ventelles métalliques

Réalisation **des aménagements paysagers (enherbement et plantations) / voies de circulation piétonne et voiries d'accès en enrobé.**

Cette partie est détaillée dans la notice architecturale et paysagère jointe en Annexe 8.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera dédié au stationnement des véhicules légers sur 6 demis-niveaux. Le principe général de distribution et de stationnement du parking en demis-niveaux permet une circulation des VL en sens unique, les rampes étant disposées aux 2 extrémités Est et Ouest.

Les niveaux de parking seront desservis par des ascenseurs et des cages d'escaliers. L'ensemble des accès et des circulations intérieures sera sécurisé et contrôlé par vidéosurveillance.

Les entrées et sorties des VL s'effectuent sur l'avenue Pierre de Coubertin au Nord-Est du terrain.

Les accès et sorties des piétons sont situés à chaque extrémité du parking où sont implantées les circulations verticales.

En façade Ouest, ouvrant sur un parvis connecté à l'avenue Pierre de Coubertin et la future station du tramway et aux aménagements paysagers ainsi qu'au parvis de la piscine, se trouve l'accès principal comportant les ascenseurs, le local des vélos et le local du gardien.

Un second accès est situé sur la façade Est, relié à une circulation verticale, et également connecté à l'avenue Pierre de Coubertin.

Les seuls effluents rejetés seront les eaux pluviales de l'emprise projet. Elles seront stockées dans une citerne souple et traitées via le séparateur à hydrocarbures avant rejet au collecteur à proximité.

Une étude hydraulique a été réalisée dans le cadre du projet (cf. Annexe 9) afin de définir les modalités de gestion des eaux pluviales.

Le projet prévoit la mise en place de sanitaires qui seront raccordées au réseau d'assainissement.

Cette partie est détaillée dans la notice architecturale et paysagère jointe en Annexe 8.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de Permis de construire au titre du Code de l'urbanisme.

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (Article R214-1 du Code de l'environnement). Après validation de la Police de l'eau, le dossier loi sur l'eau prendra la forme d'un Porter à Connaissance à l'Arrêté préfectoral n°2014-019-SEHN-DDT relatif aux travaux de création du tramway d'Avignon.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du terrain (m ²) :	5 655
Surface au sol du bâtiment (m ²)	3 125
Surface utile totale du parking créé (m ²) :	8 710
Surface dédiée aux espaces verts (m ²) :	1905
Nombre de places de stationnement créés (unités) :	365

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Pierre de Coubertin
84 000 Avignon

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 55 ' 49 " 0 Lat. 4 ° 50 ' 31 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont situés à 1,6 km au sud. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « La Basse Durance, à la confluence de l'Anguillon » référencée 930020329 et de la ZNIEFF de type II « La Basse Durance » référencée 930020485.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas couvert par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un parc naturel.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Dans le département de Vaucluse, le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 1ère échéance a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 3 juillet 2013. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la 2ème échéance a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucun abord de monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de Rhône, en cours de révision, reste cependant toujours applicable. Le projet n'est pas situé en zone inondable vis-à-vis du Rhône Le PPRI de la Durance a été proscrit. En attendant le nouveau PPRI, seules les cartes d'aléas de 2010 (intégrées au PPRI de 2007) font foi. Le projet est situé en zone inondable vis-à-vis de la Durance
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet se situant dans un contexte urbain une multitude d'anciens sites industriels (référencés sur la base de données BASIAS) sont situés à proximité du projet. Aucun site pollué (référence BASOL) n'est recensé dans un rayon d'1 km. Le site se situe à proximité mais en dehors de la zone d'interdiction de consommation des eaux issue de la nappe défini par l'arrêté municipal du 22/03/2010.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site ne situe pas sur une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est recensé sur le terrain d'assiette du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche du projet est le site intitulé « L'ensemble urbain et de la rue des teinturiers à Avignon » correspondant au centre-ville et situé à 3 km environ.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux sites Natura 2000 sont présents à proximité du projet (cf. Annexe 6) : - La ZPS FR9312003 « La Durance » à 1,8 km au Sud ; - La ZSC FR9301589 « La Durance » à 1,8 km au Sud. Un troisième site est présent plus loin : - La ZSC FR9301590 « Le Rhône Aval » à 4,2 km au Nord.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche du projet est le site intitulé « Rue des teinturiers (sol, platanes, canal et roues) » situé au centre-ville d'Avignon, à 3 km environ.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Lors de la mise en place des nouveaux réseaux d'eau, les travaux pourraient nécessiter en période de hautes eaux le pompage des eaux de nappe. Toutefois, ces pompages seront limités en débit et en durée. La profondeur des réseaux ne devrait pas dépasser 1 m.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Globalement, le projet n'est pas à l'origine de mouvement de terre d'ampleur. Seul le nivellement de la plateforme, la mise en place de la citerne souple et des fondations du bâtiments seront à l'origine de la création de matériaux. Dans la mesure du possible, ces terres seront réutilisées dans le cadre du chantier. Toutefois, à ce stade il est envisagé que le projet soit excédentaire en matériaux. Ces matériaux seront évacués conformément à la réglementation vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Apport de matériaux liés à la réalisation des travaux (structure de chaussée, remblaiement de tranchée, revêtement de surface, etc., cf. Annexe 10).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Environnement naturel »
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Environnement naturel »

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Environnement naturel »
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Environnement naturel »
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sur le territoire de la commune d'Avignon, il existe : - PPRt - Risque industriel - Effet thermique (EURENCO) approuvé le 13/12/2013. L'installation concernée est implantée dans la ZI de Sorgues/Le Pontet à près de 7 km du projet. Le site n'est pas concerné par d'autres risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Risque inondation »
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Trafic routier et stationnement »
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Environnement sonore »

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux pourront ponctuellement être à l'origine de vibrations (compactage structure de chaussée, tranchée, fondations, ...). Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps et leur intensité ne devrait pas être à l'origine de perturbations au-delà de l'emprise du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les niveaux d'éclairage seront conformes à la norme EN12D464D1. On considérera néanmoins les valeurs suivantes : - Parc de stationnement : 75 lux moyen, - Cages d'escaliers : 150 lux moyen. Un éclairage extérieur du parking sera également réalisé conformément aux échanges avec la Commune.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Qualité de l'air »
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Lors de la mise en place des nouveaux réseaux d'eau, les travaux pourraient nécessiter en période de hautes eaux le pompage des eaux de nappe. Toutefois, ces pompages seront limités en débit et en durée. Dans le cas où ces pompages seraient nécessaires, des rejets des eaux de nappe seraient réalisés ponctuellement dans le réseau d'eau à proximité après obtention de l'autorisation de l'exploitant.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les seuls effluents rejetés seront les eaux pluviales de l'emprise projet. Elles seront stockées dans une citerne souple et traitées via le séparateur à hydrocarbures avant rejet au collecteur à proximité. Une étude hydraulique a été réalisée dans le cadre du projet (cf. Annexe 9) afin de définir les modalités de gestion des eaux pluviales. Le projet prévoit la mise en place de sanitaires qui seront raccordées au réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de déchets uniquement en phase travaux. Ces déchets seront essentiellement des déchets verts (débranchage et abattage des arbres) et des déchets inertes voire dangereux liés aux terrassements prévus et à la dépose des éléments existants sur l'emprise du projet : bordure béton, dalle béton terrain de volley, enrobés sur les terrains de volley et cheminement enrobé).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Cf. Annexe 7 , paragraphe « Patrimoine et paysage »
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'emprise du projet est à l'origine de la suppression des deux terrains de voles existants qui ne sont plus en état d'être utilisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Après concertation avec les Services de la Commune d'Avignon, des interfaces sont prévisibles en phase travaux avec le programme d'aménagement de la plaine des sports. Ce programme porte notamment sur le réaménagement des équipements sportifs localisés en bordure Est, Ouest et Sud mais aussi de l'Avenue Pierre de Coubertin et des trottoirs, espaces verts et cheminement piétons/vélos associés.

Tout au long des phases suivantes de la Maîtrise d'œuvre du P+R et avant le démarrage des travaux, une concertation et des adaptations de planning si elles s'avèrent nécessaires seront mises en œuvre afin de limiter au maximum les effets cumulés potentiels (bruit, circulation, poussières).

Les travaux du Centre de maintenance du tramway sont finalisés. En Annexe 7, les effets cumulés potentiel avec le futur tramway et le centre de maintenance sont traités.

D'une manière générale, le réaménagement de la plaine des sports et l'inauguration du tramway rendent indispensables en phase exploitation, la mise en place d'une nouvelle offre de stationnement dans ce quartier en pleine restructuration. Ce parking-relais contribue au développement des parcs relais en frange urbaine, alternative performante à l'utilisation de la voiture en centre-ville prévue dans le PDU du Grand Avignon. En plus de ce projet, 4 nouveaux parc-relais devraient voir le jour afin de répondre aux demandes des habitants de l'agglomération du Grand Avignon (cf. **Annexe 7**).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir détails en **Annexe 7** « Note d'analyse complémentaire »

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de :

- son environnement (aménagement d'un terrain non utilisé à l'heure actuelle) à proximité de la future ligne de tramway et de l'Avenue Pierre Sépard (Catégorie 2 - voies bruyantes) dans un milieu péri-urbain largement bâti, hors zone sensible ou classé,
- la part accordée à la conservation et l'aménagement d'espaces paysagers,
- des mesures prises pour limiter la concentration et les rejets d'eau pluviale,
- son objectif principal de répondre aux besoins en termes de stationnement liés à la création du tramway et au réaménagement de la plaine des sports,
- sa contribution à la baisse du trafic vers le centre urbain d'Avignon, en captant une part des déplacements et en particulier sur l'axe Pierre Sépard très fréquentés en heure de pointe.

Le présent projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note d'analyse complémentaire - rattachée aux §4.1, § 6.1 -Milieu naturel/Risques/Nuisances/Emissions/Patrimoine, cadre de vie, population, §6.2, §6.4
Annexe 8 : Dossier APS – Notice architecturale et paysagère et planches de présentation du projet - rattachée aux - rattachée aux § 4.3.1, §4.3.2
Annexe 9 : Dossier APS – Note descriptive de la gestion des eaux pluviales - rattachée aux §4.3.2, §6.1 – Emissions
Annexe 10 : Dossier APS – Notice descriptive du projet et planning de l'opération

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AVIGNON

le,

Signature

Jean-Marc ROUBAUD

Président Directeur Général
de la SPL Técély